



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 61064

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur la question de l'apprentissage à l'étranger. L'université de Strasbourg propose depuis septembre 2013 une licence professionnelle en alternance en partenariat avec des entreprises étrangères. Néanmoins les entreprises d'accueil et les responsables de la formation aimeraient avoir des précisions concernant le cadre juridique du contrat des apprentis et notamment en matière de couverture sociale, lors d'envoi en mission à l'étranger, en particulier hors d'Europe. Il souhaiterait donc savoir ce que le Gouvernement met en oeuvre afin de permettre à nos jeunes d'effectuer tout ou partie de leur apprentissage à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61064

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6160

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)